



**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**du lundi 13 janvier 2025**

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents :**

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, MOREAU Sandrine, VINCENDEAU Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, GODREAU Anne, MAUFFREY Violaine, PINEAU Yann, GIRAUD Denis, OUVRARD Olivier, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier, BERTHEAU Yoan, NOGIER Delphine.

**Absente excusée :** CAIGNON Christelle

**Secrétaire de séance :** CHATEIGNER Joël

**ORDRE DU JOUR :**

- ↳ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance ;
- ↳ Adhésion à l'Association Géo Vendée ;
- ↳ Validation de l'avant-projet du Lotissement Les Acacias – Tranche 2 ;
- ↳ Communauté de communes : Révision libre des attributions de compensation à compter de l'année 2024 ;
- ↳ Retrait de la délibération d'attribution de chèques cadeaux aux agents ;
- ↳ Echange sur la préparation du budget 2025 ;
- ↳ Décisions du maire ou de l'adjoint prises par délégation ;
- ↳ Informations diverses.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024.

**N° D2025-01-01 : ADHESION A L'ASSOCIATION GEO VENDEE**

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

**L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.**

A cette fin, le Conseil Municipal décide d'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décide par voie de conséquence :

- **De donner pouvoir** à M. Michel GABORIT, titulaire, et M. Joël CHATEIGNER, suppléant, aux fins de représenter la Commune de Monsireigne lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée,
- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
- **De désigner** en tant que représentant de la Commune de Monsireigne M. Michel GABORIT, titulaire, et M. Joël CHATEIGNER, suppléant.

**N° D2025-01-02 : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DU LOTISSEMENT LES ACACIAS –  
TRANCHE 2**

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet du Lotissement "Les Acacias tranche 2" à MONSIREIGNE. Ce projet porte sur une superficie de 10 941 m<sup>2</sup> et se situe au sud-est du centre-bourg, en extension urbaine entre zone pavillonnaire et zone agricole, au nord du lotissement communal des Acacias 1.

L'avant-projet présenté respecte les objectifs suivants :

- Assurer la création de 16 logements respectant une densité minimale de 14 logements par hectare compatible avec l'OAP du Plan Local d'Urbanisme ;
- Proposer une offre à destination de tous les publics ;
- Travailler à l'intégration paysagère et urbaine de ce quartier en tenant compte de la topographie et du site existant ;
- Assurer une certaine qualité urbaine et architecturale et paysagère, ainsi qu'un traitement respectueux de la biodiversité.

Le montant des travaux prévus sous maîtrise d'ouvrage communale est estimé, en phase avant-projet, à 277 600€ HT, hors rémunération de maîtrise d'œuvre et honoraires divers (géomètre...) :

- Voirie-terrassement, assainissement, bordures : 242 000 € HT
- Espaces verts : 35 600 € HT

Le montant de la participation de la commune aux travaux réseaux d'électrification, télécommunications, éclairage public et alimentation eau potable réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SyDEV et de Vendée Eau sont estimés à 106 133 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'Avant-Projet présenté ci-dessus et l'enveloppe prévisionnelle des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la demande de permis d'aménager,
- **Autorise** le lancement de la phase PRO,
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux et pour sélectionner le coordonnateur SPS,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution des présentes et notamment dans la mise en œuvre des procédures de passation de marchés publics.

**N° D2025-01-03 : COMMUNAUTE DE COMMUNES : REVISION LIBRE DES ATTRIBUTION DE COMPENSATION A COMPTE DE L'ANNEE 2024**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le principe de l'attribution de compensation. :

La taxe professionnelle (TP) versée par les entreprises était auparavant perçue par les Communes. Il a été ensuite créé la Taxe Professionnelle Unique (TPU) à l'échelle de l'intercommunalité et c'est donc la communauté de communes qui perçoit cette taxe.

En contrepartie les communautés de communes à TPU reversent une attribution de compensation égale à la différence entre le montant de la TP que la commune percevait auparavant, et le montant des charges que les communes ont transférées aux communautés de communes à TPU. Son montant est corrigé lors de chaque transfert de compétence afin de prendre en compte le coût des nouvelles charges transférées. Le coût des charges transférées est étudié par une commission appelée la CLECT.

Au regard des conclusions du rapport de la CLECT du 15 mai 2024, la proposition du Conseil de Communauté est donc la suivante, à compter de l'année 2024 le montant de l'attribution de compensation serait de 6 768.28€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la révision libre de l'attribution de compensation de la commune sur la base du montant proposé par le Conseil de Communauté (6 768.28€), à compter de l'année 2024.

**N° D2025-01-04 : RETRAIT DE LA DELIBERATION D'ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS**

Par délibération du 18 novembre 2024, le Conseil Municipal de Monsireigne approuvait l'attribution de chèques cadeaux aux agents.

Toutefois, par courrier du 4 décembre 2024, les services du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Fontenay-le-comte ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération n°D2024-11-03 d'attribution de chèques cadeaux aux agents, en arguant qu'un tel dispositif ne pourrait être légal qu'à la condition de constituer un avantage collectivement acquis au sens de l'article L.714-11 du CGFP, ou une prestation d'action sociale qui implique une participation de l'agent à la dépenses, conformément à l'article L.731-3 du même code.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° D2024-11-03.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retirer la délibération n° D2024-11-03 du 18/11/2024.

#### ECHANGE SUR LA PREPARATION DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une liste des investissements potentiels à prévoir pour le budget 2025.

Il fait part du courrier de Mme UVETEAU sollicitant les élus afin de sécuriser la sortie (véhicule, vélo, piéton) au carrefour de la Route des salinières et de la Route de Réaumur. Après échanges, s'agissant d'une Route Départementale, Monsieur le Maire va solliciter l'Agence Routière Départementale afin d'étudier les solutions envisageables (plateau ralentisseur, mise en place de panneaux clignotants indiquant le passage de piéton...).

M. Olivier SACHOT, Adjoint à la voirie, informe les élus qu'il est envisagé de remplacer le tracteur des services techniques. La commission s'est réunie afin d'en discuter et d'étudier plusieurs possibilités. Un point doit être fait avec les agents techniques et les devis doivent être sollicités afin d'envisager la meilleure option.

Monsieur le Maire rappelle également aux élus que le coût du traitement de la méréule, présente dans les bâtiments communaux situés Place de l'église et Rue de Rochereau, pourrait impacter le budget 2025, en fonction de la prise en charge par notre assurance.

Il informe le Conseil Municipal que deux visites ont encore eu lieu la semaine dernière concernant la vente du bâtiment situé au 36-38 Rue de Rochereau (ancien café-restaurant).

#### DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DÉLÉGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

##### COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

Tiers	Nature	Montant TTC
<b>ADJOINT</b>		
SIMIE	Remplacement extincteurs et blocs de secours divers bâtiments	1 772.11€

##### URBANISME

Information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Décision
IA 085 145 24 P0008	18/12/2024	6 rue du Champ blanc	Renonciation

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Recensement de la population** : Début du recensement ce jeudi 16 janvier jusqu'au 15 février 2025. Les notices internet vont être déposées en boîte à lettre par les agents recenseurs le jeudi 16 et le vendredi 17 janvier ; chaque habitant devra se recenser sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) avant le mardi 21 janvier. A partir de cette date, les agents recenseurs relanceront les habitants n'ayant pas réalisé leur recensement.
- **Cérémonie des vœux de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges** : Mardi 21 janvier 2025 à 19h, Centre culturelle de L'Echiquier.
- **Cérémonie des vœux de la Paroisse** : Mardi 28 janvier 2025 à 18h30, Salle de l'Alouette à Monsireigne.
- **RAPPEL : A.P.E.L / O.G.E.C** : Invitation à destination du Conseil Municipal à l'inauguration du nouveau logo le samedi 18 janvier 2025 de 11h à 12h, à l'école privée, dans le cadre des portes ouvertes.

## PROCHAINES REUNIONS

- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 11 février 2025 à 19h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 11 mars 2025 à 20h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 8 avril 2025 à 20h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 6 mai 2025 à 20h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 17 juin 2025 à 20h30, salle de réunions.
- ✍ **Conseil Municipal** : mardi 15 juillet 2025 à 20h30, salle de réunions.
  
- ✍ **Commission Finances** : Lundi 27 janvier 2025 à 18h00, salle de réunions, Etude des dossiers de demandes de subventions.
- ✍ **Commission Finances** : Lundi 3 mars 2025 à 9h30, salle de réunions, Présentation analyse financière 2025 Cabinet JMS.
  
- ✍ **Vœux du Maire** : Vendredi 17 janvier à 18h30, salle de l'Alouette
- ✍ **Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg)** : Atelier « Réveiller les imaginaires » : le samedi 25 janvier 2025 à 10h30, Salle de l'Alouette.
- ✍ **Cabinet ABLOMÉ (étude revitalisation du centre bourg)** : Atelier à l'attention des élus « Réveiller les imaginaires » : le samedi 25 janvier 2025 à 14h30, Salle de l'Alouette.
- ✍ **Inauguration terrain 5x5, liaison douce et aménagement cimetière** : le samedi 17 mai 2025 à 10h00, Salle de l'Alouette.

Vu par le secrétaire de séance : M. CHATEIGNER Joël

Le Maire, Michel GABORIT

